

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 22 FÉVRIER 2016 À 09 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg
Salle 144

Présents : Jacques BIGOT, Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Claude KERN, Eric KLÉTHI, Etienne WOLF

9-2016 Permis de construire avenue de Vitry-le-François à Strasbourg

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de l'Eurométropole de Strasbourg a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS la demande de permis de construire, avenue de Vitry-le-François à Strasbourg, déposé par BOUYGUES IMMOBILIER.

Le projet vise à réaliser des logements. Le terrain d'assiette est de 3 225 m². La surface plancher est de 9 282 m² répartie de la façon suivante :

- 8 451 m² pour 146 logements
- 831 m² destinés au commerce

Un silo de stationnement prévoit 115 places dont 13 pour les commerces représentant une surface de 2 879 m².

Le projet au regard des orientations du SCOTERS

Le SCOTERS vise à développer l'axe parc de l'Etoile-Kehl pour y recevoir des activités métropolitaines. Il s'agit d'y accueillir de l'habitat, des activités économiques et d'autres fonctions urbaines permettant le développement d'activités métropolitaines.

Analyse de la demande

Le projet se situe sur cet axe, dans le quartier du Port du Rhin et répond aux objectifs du SCOTERS en matière d'habitat, économie et autres fonctions urbaines.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le permis de construire avenue Vitry-le-François à Strasbourg n'appelle pas de remarque.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 29 FEV. 2016

La publication le 29 FEV. 2016

Strasbourg, le 29 FEV. 2016

Le Président
Jacques BIGOT

